

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

A V I S est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire du 14 septembre 2020, à 19 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage pour l'immeuble situé au 655, 49^e Avenue, sur le lot portant le numéro 1 704 889 du cadastre du Québec.

Cette dérogation a pour effet :

- De permettre une marge avant de 4,56 mètres pour l'agrandissement d'un bâtiment principal, et ce, bien que la Grille numéro 4B/38B prévoie, pour un bâtiment unifamilial, une marge de 4,6 m.

Toute personne qui souhaite s'exprimer relativement à cette demande de dérogation mineure est priée de transmettre ses commentaires par écrit au secrétaire de l'arrondissement de Lachine avant minuit le 3 septembre 2020, à l'adresse lachinegreffe@ville.montreal.qc.ca, ou de communiquer avec le 3-1-1.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 19 août 2020.

Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

N O T I C E is hereby given that at the regular sitting of September 14, 2020, at 7 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, the borough council will render a decision on a request for minor exemption to By-law number 2710 on zoning, regarding the immovable located at 655, 49^e Avenue, on lot number 1 704 889 of cadastre du Québec.

This exemption would:

- To allow a 4.56-metre front setback for the expansion of a main building, despite the fact that Table 4B/38B stipulates a 4.6-metre front setback for a single-family dwelling

Anyone wishing to express themselves in relation to this request for minor exemption is asked to send any comments to the secretary of the borough of Lachine before midnight on September 3, 2020, at lachinegreffe@ville.montreal.qc.ca, or call 3-1-1.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this August 19, 2020.